

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 14 MARS 2024

Le conseil d'établissement se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, M. Jean-Hugues Mota.

17 membres à voix délibérative sur 20 sont présents. Le quorum (10) étant atteint, la séance commence à 16h20.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par Julie ALBAGLI secrétaire de séance, et Veronique ECALLE et Oliver DARIUS en tant que secrétaire adjointe.

Présents : voir liste d'émargement

Excusés :

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

Point 2. Adoption des comptes rendus du conseil d'établissement du 16 novembre 2023 et du conseil d'établissement extraordinaire du 5 février 2024.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

Point 3 Compte financier 2023

Voir rapport complet en annexe.

- Présentation par M Gibert, secrétaire général et M. Rignault, agent comptable secondaire
- Première année de fonctionnement complet post covid et retour de l'ensemble des projets (PROZAP, voyages, périscolaire...)
- Contexte d'inflation : 3,25% au Vietnam en moyenne
- Modification des abattements pour les familles en septembre 23 sur le 3e enfant et le 4è enfant (à l'avantage des familles), augmentation des exonérations pour les enfants des PDL (60%)
- Augmentation des recettes des droits de scolarité de 4,94% par rapport à l'an dernier.

Question des parents : Les parents s'inquiètent des conséquences du nouveau calcul de l'IPA. Ce nouveau calcul fait baisser l'IPA de plus de 10 points. Cette baisse qui s'ajoute à l'augmentation de la CPS (de 2 à 7 %) faite déjà l'an dernier, va provoquer un abaissement assez conséquent et mécanique des quotités de bourses scolaires. A cela s'ajoute l'augmentation programmée et assumée des frais de scolarité, qui vont indubitablement accentuer les difficultés de paiements de beaucoup de familles.

Concernant ces modifications d'indicateurs, M. Rignault et la direction n'ont aucune information sur ce sujet. La question est posée : Comment l'IPA et l'IPPA sont-ils calculés ?

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

Point 4 Règlement financier 24-25

Voir rapport complet en annexe.

- Les tarifs de la restauration scolaire seront donnés à la fin du mois et dépendent du calendrier scolaire (2,5% de modification maximum par le prestataire)
- Le règlement financier signé par les familles doit être indiqué comme étant provisoire, ce qui est le cas (variations possibles sur les tarifs de restauration par exemple).
- Vente de carnets de correspondance et des cartes de cantine : objectif de passer à un règlement hors espèces (uniquement via QR code ou virement)
- La problématique est la suivante : une seule personne est habilitée à manipuler du cash dans l'établissement. C'est très chronophage. Il est beaucoup plus pratique de ne plus passer par le cash.
- Pareil pour la cantine : objectif de passer directement par le prestataire de service et passer à une digitalisation des tickets de cantine à la rentrée. Le paiement en cash sera toujours possible, mais auprès du prestataire.
- Rappel aux familles quand les livres ne sont pas rendus : 3 rappels aux familles → la facture est émise aux familles. Modification à la rentrée : toute facture émise sera due. S'ils retrouvent les manuels plus tard, ils devront quand même les payer.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

Point 5 Calendrier scolaire 24-25

V1 : Vacances de Pâques du mercredi 30 avril au dimanche 11 mai + Fin année scolaire le mercredi 2 juillet

V2 : Vacances de Pâques du samedi 26 avril au dimanche 11 mai + Fin année scolaire le vendredi 4 juillet

Question du personnel : pourquoi n'avons-nous pas le même calendrier que Hanoi ? C'est l'AEFE qui in fine décide des calendriers scolaires (M Cario et l'IEN). La recommandation de l'agence est d'avoir le même calendrier au sein du même pays. Le CE émet seulement un avis, il est possible que l'AEFE refuse la proposition.

Nombre de votants pour la version V2	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

La V2 est préférée à l'unanimité.

Point 6 Structure prévisionnelle 24-25

Les projections sont faites à partir des taux de passages apparents dans le niveau supérieur.

Voir document en annexe.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

Point 7 Tableau des besoins en RH par discipline 24-25

La cible de l'AEFE est à 25 élèves par enseignant en moyenne. Si c'est le cas, l'AEFE considère en général que les besoins sont légitimes. Le LFI Duras se situe dans ces taux.

Voir document en annexe.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstentions	0
Nombre de votes pour	17

Point 8 Prise en charge financière finale AAEH à Phnom Penh + infos sélection Orchestre des lycées français du monde

- Proposition de prise en charge complète par l'établissement car c'est un projet AEFE avec un processus de sélection.
- Question du personnel : pourquoi ce projet est-il pris en charge intégralement par l'établissement alors que d'autres projets AEFE avec processus de sélection comme les PROZAP ne sont pas pris en charge ? A quel niveau cette décision a-t-elle été prise ?
- Réponse de M le Proviseur : l'information n'a pas été donnée aux familles au début du processus de sélection, l'établissement a décidé de prendre en charge ce projet.
- Réponse Mme la Directrice : c'est un projet pris en charge dans beaucoup d'établissements. Il concerne peu d'élèves et le coup est donc faible pour l'établissement.
- Remarque des personnels : Une meilleure communication et transparence est nécessaire sur le sujet afin de clarifier la situation en amont pour tous. Aucune consultation des différents corps n'a eu lieu en amont de cette décision.

Point 9 Questions diverses

1. Afin de garantir une qualité de soins et de garantir l'intimité des élèves, des travaux d'amélioration de l'infirmerie sont-ils prévus à court terme ?

Aucune extension n'est prévue pour l'instant et n'est possible dans l'état actuel des choses. Le proviseur a conscience que c'est un problème.

Question du personnel : serait-il possible d'utiliser un des préfabriqués qui sera posé à la rentrée pour le bureau de l'UPMD et ainsi agrandir l'infirmerie ?

Réponse du proviseur : Rien n'est sûr pour l'instant, mais cela pourrait être une possibilité. L'UPMD est également invité à visiter les locaux au-dessus du gymnase pour voir s'ils pourraient leur convenir.

2. Est-il envisageable de construire des projets de voyages scolaires sur les niveaux de 1ere et Tle qui pourraient inclure un maximum d'élèves et donc s'ajouter à un voyage PROZAP ? La limite actuelle de 1 projet voyage/élève possible en 1ere/Term ne le permet pas. Pourrait-on envisager une réunion pour permettre :

1. D'organiser un calendrier prenant en compte les différentes nécessités telles que les examens

Réponse de M le proviseur : Le calendrier sera complexe à construire aussi tôt dans l'année (pas de dates d'exams). Par contre, il est intéressant de répartir les projets en fonction des niveaux afin d'équilibrer les propositions. Les élèves doivent apprendre à faire des choix entre leurs projets. Une programmation devra être faite de manière collaborative mi-mai avant de pouvoir réfléchir à une charte qui pourrait être votée au CE au mois de juin.

2. De travailler en collaboration avec les représentants des parents, des élèves et la direction à la rédaction d'une charte voyage commune

Le proviseur est favorable à l'écriture d'une charte voyage commune. Il faut trouver une équité pour essayer de faire partir un maximum d'élèves différents. La charte sera rédigée au cours de la rédaction du projet d'établissement. Elle pourra être intégrée à ce dernier.

La séance est levée à 19h

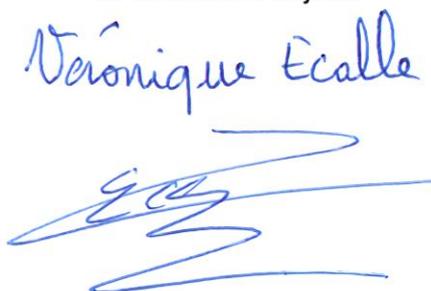
HCMV le 18 juin 2024

La secrétaire



Julie
AUBAGU

Le secrétaire-adjoint



Véronique Escalle

Le président



Le Proviseur
Jean-Hugues MOTA